



Audit - Bureau de Paris
16, rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

www.bakertilly.fr

FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT

Fondation reconnue d'utilité publique (Décret du 11 Avril 2000)

Siège social : 60, rue des Frères Flavien
75976 PARIS Cedex 20

SIRET : 431.968.601.00010 – NAF : 8790 B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES COMBINES

Exercice clos le 31 décembre 2021



FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT

Fondation reconnue d'utilité publique (Décret du 11 avril 2000)
Siège social : 60, rue des Frères Flavien
75976 PARIS Cedex 20
SIRET : 431.968.601.00010 – NAF : 8790 B

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Membres de la **FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes combinés de la **FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe :

- Note 2 de l'annexe relative « au changement de méthode de présentation » concernant les placements des sommes liées au Compte Epargne Temps (CET).
- Note 4 de l'annexe relative « aux événements postérieurs à la clôture de l'exercice » qui présente les financements complémentaires liés à la crise Covid pour les Ehpad et les mesures de revalorisations salariales dans le cadre des accords dits Laforcade.
- Note 5 de l'annexe qui présente le résultat comptable et de gestion des activités « Agréées ». Ce résultat étant sous contrôle de tiers financeurs a un caractère provisoire dans l'attente des décisions des administrations de contrôle.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations et fondations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes sur leurs perspectives d'avenir. Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes combinés adressés aux membres de la fondation.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

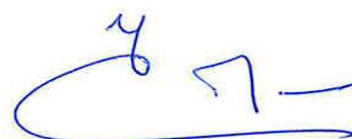
- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à Paris, le 24 juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Brice ROGIR



Jean-Yves MACÉ

SECOURIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE
La Fondation de l'Armée du Salut



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

60, rue des Frères-Flavien - 75976 Paris cedex 20

Comptes Combinés 2021

Table des matières

I - Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 – Actif	3
I - Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021- Passif	4
II - Compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021	5
III - Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2021	7
Présentation de la Fondation	7
Faits Majeurs de l'exercice	11
Principes, règles et méthodes comptables	12
Commentaires sur les postes de l'actif	15
Commentaires sur les postes de passif	20
Commentaires sur le compte de résultat	27
IV – Informations spécifiques – CROD - CER	32
Note 1- Le compte de résultat par origine et destination (CROD)	32
Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD	37
Note 2- Le compte d'Emplois-Ressources	37
V- Engagements hors bilan et informations complémentaires	40
VI - Rapport du Commissaire aux Comptes	Erreur ! Signet non défini.

I - Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 – Actif

(Selon ANC2018-06/2019-04)

Bilan Actif	Exercice 2021			Exercice 2020
	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au	Net au
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	540 777	526 718	14 058	27 697
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	1 690 433	1 454 377	236 056	260 084
Autres immobilisations incorporelles	182 731	17 936	164 795	55 556
Immobilisations incorporelles en cours	107 423		107 423	187 994
Immobilisations corporelles				
Terrains	43 020 446	2 050 180	40 970 266	39 947 817
Constructions	271 216 782	120 472 343	150 744 440	156 239 261
Installations techniques, matériels et outillages industriels	12 224 976	8 748 084	3 476 893	3 470 075
Autres immobilisations corporelles	24 570 729	18 648 212	5 922 516	6 196 839
Immobilisations corporelles en cours	10 444 056		10 444 056	6 224 855
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	4 517 021		4 517 021	3 374 042
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées aux participations	13 594		13 594	29 816
Autres titres immobilisés de l'activité de portefeuille	482 070		482 070	482 340
Autres titres immobilisés prêts	1 159 476		1 159 476	188 941
Autres immobilisations financières	3 417 602	10 000	3 407 602	1 000 025
Total I	373 588 117	151 927 851	221 660 266	217 685 342
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Stocks et en cours	23 676		23 676	49 492
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	224 514		224 514	292 151
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	9 372 544	709 002	8 663 541	10 386 056
Créances reçues par legs ou donations	3 704 682		3 704 682	3 578 257
Autres créances	13 124 188	469 074	12 655 114	17 169 109
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie	11 002 560	240 682	10 761 879	10 176 586
Disponibilités	73 211 566		73 211 566	65 569 729
Charges constatés d'avance	470 451		470 451	766 389
Total II	111 134 181	1 418 758	109 715 423	107 987 769
Frais d'émission des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-		-	
Ecarts de conversion - Actif (V)	-		-	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	484 722 298	153 346 609	331 375 689	325 673 110
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

I - Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 – Passif

(Selon ANC2018-06/2019-04)		
Bilan Passif	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	105 492 239	105 492 239
Dotation statutaire	97 120 000	97 120 000
Fonds propres complémentaires	8 372 239	8 372 239
Fonds propres avec droit de reprise	200 000	
Ecarts de réévaluation		
Réserves	39 014 339	34 700 926
Réserves	26 140 635	24 143 692
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	26 140 635	24 143 692
Autres réserves	12 873 704	10 557 235
Report à nouveau	14 919 213	13 134 135
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion	3 109 553	3 395 063
Excédent ou déficit de l'exercice	1 774 679	6 098 492
Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion	1 693 717	1 565 037
Situation nette (sous-total)	161 400 470	159 425 792
Intérêts des Minoritaires	3 594 753	3 600 652
Subventions d'investissement	22 398 670	22 118 352
Provisions réglementées	6 532 735	6 240 168
Total I	193 926 628	191 384 964
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	7 948 589	6 798 068
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	12 566 813	10 334 758
Fonds dédiés à l'investissement	7 405 982	7 205 755
Total II	27 921 384	24 338 581
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 375 268	1 460 804
Provisions pour charges	932 567	893 885
Total III	2 307 835	2 354 689
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	66 058 726	69 199 253
Emprunts et dettes financières diverses	1 808 319	1 829 549
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	436 857	252 713
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 444 902	9 550 414
Dettes des legs ou donations	266 891	152 378
Dettes fiscales et sociales	20 706 061	20 594 084
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 894 946	1 480 072
Autres dettes	2 224 305	1 831 469
Produits constatés d'avance	3 378 834	2 704 944
Total IV (1)	107 219 842	107 594 876
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	331 375 689	325 673 110
(1) Dont à plus d'un an (a)	62 019 833	64 025 114
Dont à moins d'un an (a)	45 200 009	43 569 762
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

II - Compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

(Selon ANC2018-06/2019-04)		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Exercice du 01/01 au 31/12/2021	Exercice du 01/01 au 31/12/2020
Cotisations		
Ventes de biens et de services	12 802 507	10 967 175
Ventes de biens	752 147	575 949
<i>Dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Ventes de prestations de services	12 050 360	10 391 226
Autres produits		
Produits stockée et destockage de production		
Production immobilisée	134 345	129 855
Produits de tiers financeurs	186 027 075	176 409 101
Concours publics et subventions d'exploitation	169 207 407	158 963 841
<i>Dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux acti sociales et médico-sociales</i>	118 270 685	115 601 037
<i>Dont subventions d'exploitation et participations</i>	50 936 722	43 362 804
Dons et Legs		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	9 000
Ressources liées à la générosité du public	16 596 875	17 341 767
Dons manuels	9 805 197	10 632 852
Mécénats	499 650	1 258 244
Legs, donations et assurances-vie	6 292 028	5 450 671
Contributions financières	222 793	94 493
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	2 403 569	6 245 737
Utilisation des fonds dédiés	4 068 125	5 393 447
Autres produits	1 728 247	929 873
Total I	207 163 869	200 075 188
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières et Autres approvisionnements	185 330	264 985
Variation des stocks	23 511	5 668
Achats non stockés de matières et fournitures		
Autres achats et charges externes	71 667 608	64 878 885
Aides financières	1 935 958	3 545 031
Impôts, taxes sur rémunérations	9 017 501	8 091 741
Autres impôts et taxes	1 037 713	1 050 973
Salaires et traitements	71 914 105	68 160 108
Charges sociales	27 263 027	25 045 779
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 890 947	13 930 182
Dotations aux provisions	925 083	718 398
Reports en fonds dédiés	6 490 965	6 165 471
Autres charges	3 546 077	3 066 571
Autres charges de gestion courante		
Total II	205 897 825	194 923 791
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 266 044	5 151 396

(Selon ANC2018-06/2019-04)		
	Exercice du 01/01 au 31/12/2021	Exercice du 01/01 au 31/12/2020
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	0	0
Revenus des placements, intérêts et produits assimilés		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	22 301	25
Autres intérêts et produits assimilés	298 589	202 731
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	27	10
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	726 634
Total III	320 917	929 399
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	240 682	0
Intérêts et charges assimilées	1 217 668	1 294 980
Différences négatives de change	469	88
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	4 466
Total IV	1 458 819	1 299 534
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-1 137 902	-370 135
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	128 141	4 781 261
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	12 304	93 652
Sur opérations en capital	1 966 323	1 726 478
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	401 975	2 332 126
Total V	2 380 602	4 152 256
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	117 745	65 914
Sur opérations en capital	53 838	148 300
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	443 458	2 525 538
Total VI	615 041	2 739 752
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 765 562	1 412 504
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	14 923	
Total des produits (I+III+V+IX)	209 865 388	205 156 843
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	207 986 608	198 963 078
EXCEDENT OU DEFICIT	1 878 780	6 193 765
Résultat Groupe Fondation de l'Armée du Salut	1 774 679	6 098 492
<i>Résultat de l'exercice des activités "Propres"</i>	<i>3 190 870</i>	<i>3 783 748</i>
<i>Résultat de l'exercice des activités "Agréées"</i>	<i>-1 693 719</i>	<i>1 565 037</i>
<i>Résultat de l'exercice des activités "Tiers"</i>	<i>277 528</i>	<i>749 708</i>
<i>Résultat des Minoritaires</i>	<i>104 101</i>	<i>95 275</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	3 957 945	5 436 438
Prestations en nature	160 062	102 918
Bénévolat	431 340	331 983
TOTAL	4 549 348	5 871 339
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	2 801 541	4 764 785
Mises à disposition gratuite de biens	1 149 100	667 967
Prestations en nature	167 367	106 605
Personnel bénévole	431 340	331 983
TOTAL	4 549 348	5 871 340

III - Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2021

Présentation de la Fondation

L'Armée du Salut naît en pleine révolution industrielle à la fin du XIXème siècle. Elle est fondée, en 1878, par le pasteur anglais William Booth, choqué par le spectacle des foules ouvrières qui s'entassaient dans les quartiers pauvres de l'Est londonien.

Aujourd'hui, l'Armée du Salut est une structure internationale implantée dans plus de 120 pays et rassemble 2,5 millions de salutistes à travers le monde. Elle intervient partout où la nécessité l'exige et où son aide est acceptée. Le Quartier Général International, basé à Londres, est placé sous l'autorité d'un Général qui coordonne l'action au niveau mondial et fixe les grandes orientations. Chaque territoire possède un Quartier Général National. En France, le chef de territoire est le Colonel Daniel Naud.

La Fondation de l'Armée du Salut est constituée le 11 avril 2000, et devient un organisme reconnu d'utilité publique. Elle tire son origine de l'AOFBAS (Association des Œuvres Françaises de Bienfaisance de l'Armée du Salut) également reconnue d'utilité publique en 1931.

La Fondation de l'Armée du Salut met son engagement et sa compétence au service, de tous ceux qui souffrent, de personnes fragilisées par des accidents de la vie, des dépendances ou des précarités de tous types.

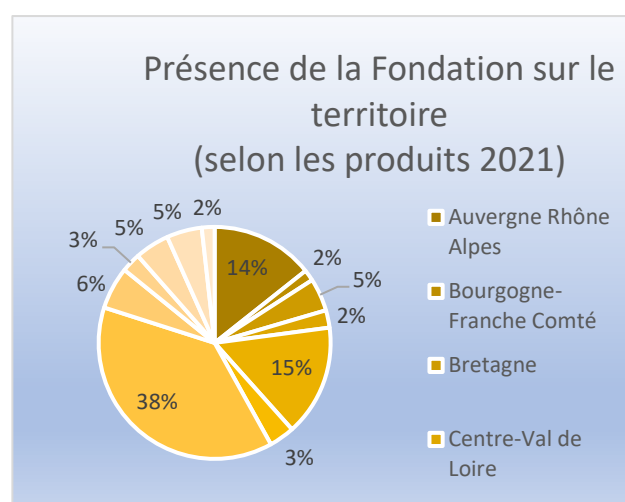
La mission sociale de la Fondation de l'Armée du Salut est globale, et s'articule autour de :

- l'urgence sociale qui consiste à lutter contre l'exclusion et promouvoir l'insertion ;
- l'insertion des plus démunis en milieu ordinaire de vie, par l'éducation, la formation, la culture, le logement et le travail ;
- l'accueil et l'écoute des personnes en situation de détresse ainsi que la distribution de secours et d'aide alimentaire ;
- l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement des enfants et des personnes âgées et handicapées ;
- la gestion d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, de centre de vacances et de loisirs. A ce titre, le soutien de la Fondation, par l'intermédiaire de subventions de quelle que nature que ce soit, à ces établissements et services, dont certains peuvent être sous financement public et gestion contrôlée, fait partie intégrante de ses missions sociales, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes accueillies.

Toutes les actions mises en œuvre en support, et pour permettre la réalisation de ces missions sociales, sont ainsi intégrées dans le périmètre des missions sociales de la Fondation.

Les principales zones d'implantation géographiques de la Fondation sur l'Hexagone sont :

Montants en milliers d'euros	2021	2020
Auvergne Rhône Alpes	32 866	39 200
Bourgogne-Franche Comté	3 553	3 151
Bretagne	10 409	9 398
Centre-Val de Loire	5 518	5 335
Grand Est	35 249	33 675
Hauts de France	8 096	9 052
Ile de France	86 986	93 820
Normandie	13 415	11 478
Nouvelle Aquitaine	6 063	5 780
occitanie	10 944	10 078
PACA	11 189	10 318
Pays de la Loire	4 045	3 759
Total des produits	228 335	235 046



Nb : Ces produits concernent les produits de gestion avant neutralisation des écritures intra-groupe (frais de siège, locations internes, personnel mis à disposition....) ainsi que le montant des produits legs, donations et assurance vie bruts.

Périmètre des comptes combinés

Les entités ci-dessous ont été combinées selon la méthode de l'intégration globale, pour 100 % de leur activité, et constituent le "Groupe Fondation de l'Armée du Salut" :

- SCI Paris les Lilas (% de contrôle et % d'intérêt : 80 %) : société civile immobilière contrôlée par la Fondation de l'Armée du Salut ;
- SCI L'Entente (% de contrôle et % d'intérêt : 99,67 %) : société civile immobilière contrôlée par la Fondation de l'Armée du Salut ; entrée dans le périmètre de la combinaison en 2019
- Association Travail et Partage : association adhérente aux valeurs de la Fondation dont l'activité est supervisée par le personnel de la Fondation qui en assume les risques économiques et financiers ;
- La Fondation de l'Armée du Salut.

Toutes ces entités ont leur siège social à Paris 20ème, 60 rue des Frères Flavian.

La SCI Le Plateau (% de contrôle et % d'intérêt : 7,9 %), n'a pas été intégrée dans le périmètre de combinaison du fait de l'impact financier considéré comme négligeable. Les titres de la SCI Le Plateau comptabilisés jusqu'en 2020 au poste "Titres de participations" ont fait l'objet d'une sortie suite à la liquidation de la SCI Le Plateau.

Présentation de l'association Travail et Partage

L'Association Travail et Partage est un dispositif faisant partie de l'économie Sociale et Solidaire , plus particulièrement des structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Créé en 1983 par l'Armée du Salut, l'Association intermédiaire remplit une mission d'intérêt général en concourant à la lutte contre la précarité et les exclusions (Art L- du Code de l'action sociale et des familles) Afin de remplir ses missions et objectifs légaux, Travail et Partage mène une double activité ; production économique et accompagnement des salariés en insertion

Présentation de la SCI Paris Lilas

La SCI Paris LILAS est propriétaire du terrain sur lequel la Fondation a fait édifier et aménager l'ensemble immobilier, 60 rue des Frères Flaviens à Paris 20ième, dans le cadre d'un bail à construction consenti en 1985. Ce bail d'une durée de 30 ans est arrivé à son terme en 2015.

La SCI PARIS Les LILAS est détenue par la Fondation de l'Armée du Salut à hauteur de 80% et par la Congrégation de l'Armée du Salut en France à hauteur de 20%.

Présentation de la SCI L'ENTENTE

La SCI L'Entente détient un immeuble au 23 rue Wimpeling à Strasbourg.

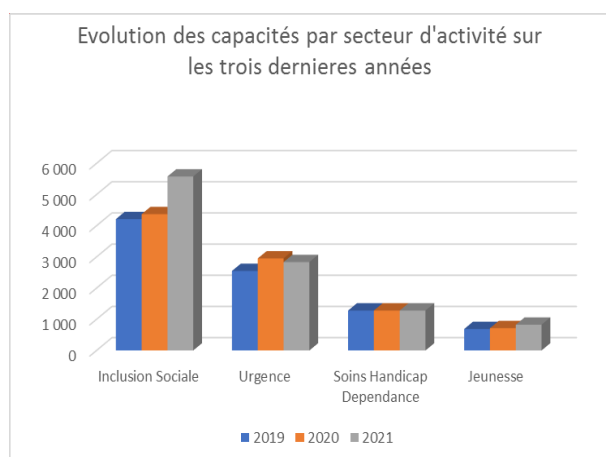
La SCI L'Entente a été acquise le 20 mars 2019 par la Fondation de l'Armée du Salut à hauteur de 299 parts sociales et par la Congrégation de l'Armée du salut à hauteur d'une part sociale. Son acquisition entre dans le cadre du projet de délocalisation des activités du dispositif Jeunesse France et Raymond Delcourt.

Capacité d'accueil

Celles-ci correspondent aux capacités autorisées par les autorités de contrôles et de tarification.

Capacité d'accueil (en nombre de personnes)	2021	2020
Secteur Inclusion	8 415	7 859
Accueil de jour	339	339
Soin	166	134
CHRS et autres hébergements pérennes	3 567	2 800
CADA, CPH, Dispositifs d'accueil de migrants	2 375	3 012
Résidence sociale et pension de famille	1 049	885
Atelier d'insertion	326	401
Autres mesures d'accompagnement	593	288
Secteur Handicap - Dépendance - Soins	1 281	1 281
EHPAD	801	801
Etablissement médico-social pour personnes handicapées	113	113
FAM	220	220
Maison d'accueil spécialisée	49	49
SSR	28	28
Accueil de jour et hébergement temporaire	70	70
Secteur Jeunesse	842	747
Maison d'enfants à caractère social	88	83
Foyer d'action éducative	82	83
ITEP	83	83
Centre maternel	77	77
Autres dispositifs : Accueil de jour - MNA - autres	512	421
Total	10 538	9 887

Evolution des capacités d'accueil sur les trois dernières années par secteurs d'activité (Hors Entreprises d'Insertion)



Périmètre de la Fondation

Le périmètre des comptes annuels s'articule autour :

- La Fondation de l'Armée du Salut (le siège), organisme gestionnaire et,
- 51 établissements et services répartis sur la France en 3 secteurs d'activités :

Secteur Inclusion

- Belfort : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -Entreprise d'Insertion
- Chambon-sur-Lignon "Les ACI du Chambon" : chantiers d'insertion - ACI -
- Dunkerque "Au Cœur de l'Espoir" : centre d'accueil de jour - CAJ -
- Le Havre "Le Phare" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Lille "Les Moulins de l'Espoir" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Louviers "Résidence Henri Durand" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Lyon "La Cité de Lyon" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS – Entreprise d'Insertion
- Marseille "Résidence William Booth" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Mazamet "Résidence Foch" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Metz "Le Passage" et "l'Escale" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Monnetier-Mornex "Les Hutins" : pension de famille
- Mulhouse "Le Bon Foyer" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Neuilly "L'Amirale Major Georgette Gogibus" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Nîmes "Les Glycines" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris "Résidence Catherine Booth" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris "Centre Espoir" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris "Léon Jouhaux" : centre d'hébergement d'urgence - CHU -
- Paris "Maison du Partage" : espace solidarité insertion - ESI -
- Paris "Mouzaïa" : centre d'hébergement d'urgence - CHU -
- Paris "Palais du Peuple" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris "Palais de la Femme" : résidence sociale
- Paris "Résidence Albin Peyron" : hôtel social
- Paris "Saint Martin" : espace solidarité insertion - ESI -
- Reims "Le Nouvel Horizon" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Maromme "Résidence Charles Péan" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Saint-Germain-en-Laye "La maison Verte" : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Ris-Orangis "L'Oasis" : centre d'accueil pour demandeurs d'asile - CADA -
- Thiais : résidence sociale

Secteur Enfance - Jeunesse

- Chamborigaud "Chausse" : centre de rencontres et de vacances
- Lyon "Arche de Noé" : centre de loisirs sans hébergement - CLSH -
- Mulhouse "Foyer Marie Pascale Péan" : foyer d'action éducative - FAE -
- Paris "Résidence maternelle Les Lilas" : centre maternel
- Pleugueneuc "Les Crêts Péclets" : lieu de vie
- Saint-Malo "Les Enfants de Rochebonne" : maison d'enfants à caractère social - MECS -
- Strasbourg "Dispositif jeunesse France et Raymond Delcourt " : foyer d'action éducative - FAE -

Secteur Handicap – Dépendance - Soins

- Ardenay "Le Château d'Auvilliers" : établissement et service d'aide par le travail - ESAT –
- Bormes-les-Mimosas "Résidence Olive et Germain Braquehais" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD –
- Chantilly "L'Arc en ciel" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD –
- La Mothe Saint-Héray "Notre Maison" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD –
- Marseille "Résidence Georges Flandre" : foyer d'accueil médicalisé - FAM –
- Monnetier-Mornex "Résidence Leirens" : foyer d'accueil médicalisé - FAM –

- Montfermeil "Le Grand Saule" : maison d'accueil spécialisé - MAS –
- Montpellier "Institut Nazareth" : institut thérapeutique éducatif et pédagogique - ITEP –
- Nantes "Maison de retraite Protestante" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD –
- Nîmes "Villa Blanche Peyron" : institut thérapeutique éducatif et pédagogique - ITEP –
- Saint-Etienne "La Sarrazinière" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD
- Saint-Georges-les-Bains "Le Château" : centre de soins de suite et de réadaptation - SSR –
- Saint-Malo "Résidence Boris Antonoff" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD
- Strasbourg "Résidence Laury Munch" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD - et foyer d'accueil médicalisé - FAM
- Tonneins "Le Soleil d'Automne" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD
- Waldighoffen "Résidence Heimelig" : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD

Le périmètre des comptes annuels intègre 51 établissements secondaires, comme en 2020, représentant 261 établissements et services, répartis sur l'ensemble de la France métropolitaine :

Secteur Inclusion : 28 établissements,
 Secteur Enfance - Jeunesse : 7 établissements,
 Secteur Handicap – Dépendance - Soins : 16 établissements

Effectifs au 31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, la Fondation compte parmi ses effectifs 2 792 salariés 2 369 salariés hors contrats de remplacement et contrats d'insertion, soit 2 556 ETP (Equivalent Temps Plein) (contre 2 369 salariés, soit 2 221 E.T.P. constatés au 31 décembre 2020).

Faits Majeurs de l'exercice

1-1-Modification du périmètre de la Fondation intervenues au cours de l'exercice

Le périmètre de la Fondation n'a pas évolué au cours de l'année 2021 à l'exception de l'augmentation de la capacité de certains établissements.

1-2-Faits majeurs ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice

1.2.1- Crise sanitaire liée au COVID19

Au sein de la Fondation, l'impact COVID19 sur la masse salariale a été de 3 264 k€ (dont prime Ségur : 2 242 k€. Cette prime est financée par les autorités de tarification et de contrôle (A.C.T) mais impacte les charges sociales (par la perte Fillon) de 4.5% en moyenne. Cet impact n'est pas intégralement pris en charge par les A.C.T

L'année 2021 est marquée par une baisse des taux d'activité des établissements du secteur Handicap-Soins-Dépendance (surtout les Ehpad) entraînant des résultats déficitaires significatifs pour certaines d'entre eux.

Les dispositifs mis en place en 2020 lors de la crise Covid19 (notamment la mise à l'abri de l'aide alimentaire pour apporter une aide matérielle aux publics fragilisés) ont été reconduits en 2021.

A côté des dispositifs subventionnés prolongés, les activités sous tarification ont connu un relatif gel dans leur évolution, leur périmètre restant stable, les négociations et les demandes d'évolution auprès des autorités de contrôles et de tarification ayant été reportées (la plupart des démarches de contractualisation CPOM sont notamment reportées) à la suite des conséquences de la crise sanitaire.

1.2.2- La Crise sociale

Notre activité est lourdement impactée par des difficultés de recrutement qui s'aggravent.

Pour reconnaître le travail réalisé par les personnels, des revalorisations de salaires ont été décidées au niveau des branches professionnelles et dans le cadre du « Ségur » de la santé, en particulier au profit des salariés des Ehapd .

Une mission Laforcade a été engagée sur 2021 pour étendre ces mesures au secteur médico-social entraînant des difficultés d'application (secteur concernés, personnels concernés et financement de ces mesures...)

1.2.3- Autres éléments

Création d'une activité nouvelle fiscalisée dans le secteur de l'inclusion : les Entreprises d'Insertion.

Au 31/12/2021 la Fondation compte 1 Entreprise d'Insertion située Paris 09- La Cité du Refuge.

Livraison des chantiers de construction sur 2021

Mise en service après réhabilitation et restructuration des locaux de la Maison Relais située à Louviers

Mise en service et ouverture de la Ressourcerie à la Résidence Catherine Booth.

Mise en service du jardin thérapeutique à Nantes.

Principes, règles et méthodes comptables

Note 1 : Principes comptables retenus par la Fondation

Les conventions générales comptables pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2021 ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;

- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 15 décembre 2020 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.

Note 2 : Changement de méthode comptable et de présentation

Il n'y a pas eu de changement de méthode de comptabilisation au cours de l'exercice 2021.

Changement de présentation comptable

Les titres acquis dans le cadre du placement des Comptes Epargne Temps ont été reclassés conformément au plan comptable en « Autres Participations » pour 2 359 k€ et en « Valeurs mobilières de placements » pour 586 k€.

Ce changement de présentation comptable a pour effet de modifier le total de l'actif immobilisé et le total des Autres postes de l'actif circulant.

(Selon ANC2018-06/2019-04)

Bilan Actif	Exercice 2021			Exercice 2020	Exercice 2020
	Brut	Amortissement / Dépréciations	Net au 31.12.2021	Net Avec le changement de présentation comptable	Net avant changement de présentation comptable
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations financières					
Autres immobilisations financières	3 417 602	10 000	3 407 602	3 868 051	1 000 025
Total I	3 417 602	10 000	3 407 602	3 868 051	1 000 025
ACTIF CIRCULANT					
Creances					
Autres créances	13 124 188	469 074	12 655 114	14 301 082	17 169 109
Autres postes de l'actif circulant					
Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie	11 002 560	240 682	10 761 879	10 176 587	10 176 586
Total II	24 126 748	709 756	23 416 993	24 477 669	27 345 695
TOTAL GENERAL	27 544 350	719 756	26 824 595	28 345 720	28 345 720

Note 3 : Changement de méthode d'estimation

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 4 : Événements postérieurs à la clôture

4.1.1- Le conflit Ukraine/Russie

La situation de conflit Ukraine/Russie qui sévit depuis le mois de février 2022 n'entraîne pas d'incertitude quant à la continuité d'exploitation.

Compte tenu des secteurs d'activité de la Fondation, le secteur de l'inclusion est très sollicité par les autorités de contrôle et de tarification.

Signalons cependant le risque sur certains de nos établissements des perturbations du marché de l'énergie consécutives au conflit Ukraine/Russie, ainsi que la hausse attendue sur les produits alimentaires.

4.1.2- Les conséquences du COVID19

Des crédits non reconductibles ont été alloués par les Autorités de Contrôle et de Tarification pour les établissements du secteur Soins-Handicap-Dépendance au cours de l'exercice 2022 et dont l'objectif est d'apurer les pertes post-COVID19 réalisées au cours de l'exercice 2021.

A ce jour, le montant des dits crédits alloués est de 200 k€ (sur 3 établissements).

4.1.3- Les mesures de revalorisation salariale

Suite aux mesures Ségur applicables en particulier au Ehpad, a mission Laforcade a abouti à la signature d'un accord de méthode avec l'État le 28 mai 2021, actant de premières revalorisations salariales et posant la première pierre de la convergence des Conventions collectives nationales (CCN) du secteur

Le financement des revalorisations salariales du personnel éligible aux mesures Laforcade 1 et 2 ne sont pas encore totalement financés par les autorités de tarification, ce qui pourra impacter les comptes et la trésorerie de la Fondation en 2022

4.1-4- Travaux dans la SCI Les Lilas

Le Conseil d'Administration a validé un montant des travaux pour la SCI Les Lilas d'un montant de 1 361 k€. Il s'agit principalement de travaux de ravalement, d'isolation pour deux postes et de sécurisation du poste des Lilas.

Note 5 : Détermination du résultat – Résultat effectif

Le résultat comptable de l'association est déterminé par différence entre les produits et les charges.

Le résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des activités en propre,
- Des résultats sous contrôle du tiers financeur.

Les établissements, y compris le siège, sont sous contrôle des A.R.S. ou des CD qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R.314-52 du C.A.S.F.

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- Le résultat comptable : Ce résultat respecte les principes et règles comptables en vigueur. C'est ce résultat, qui une fois consolidé, est certifié par les Commissaires aux comptes et approuvé par l'Assemblée Générale.
- Le résultat effectif : Correspond au résultat comptable auquel on ajoute les résultats antérieurs conformément aux décisions tarifaires (c'est-à-dire pour l'exercice 2021 en général celui de l'année 2019).

Le règlement ANC 2019-04 introduit une nouvelle notion de résultat effectif, qui correspond au résultat comptable de l'exercice de l'entité gestionnaire, corrigé des reprises de résultats des années antérieures.

Le résultat de la Fondation résulte de la compensation entre les excédents de certains établissements ou services avec les déficits de certains établissements ou services. Compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister de fait.

La distinction du résultat entre les budgets sous contrôle de la tarification et les budgets en gestion des fonds propres se répartit comme suit :

(en milliers d'euros)	2021			2020		
	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Inclusion	-214	341	347	1 211	630	-164
Enfance - Jeunesse	-360	-83	-100	137	-84	-27
Handicap- Dépendance - Soins	-1 120	27	101	217	165	-5
Siège et produits divers de la Fondation	0	-7	2 563	0	39	3 638
Association Travage et Partage	0	0	-23	0	0	52
SCI les Lilas	0	0	521	0	0	476
SCI L'Entente	0	0	-115	0	0	-91
Résultats comptables (y compris comptes réciproques)	-1 694	278	3 295	1 565	750	3 878
Résultat comptable	1 879			6 193		
<i>Reprise de résultats antérieurs</i>	1 291			948		
<i>Résultat effectif (résultat de gestion)</i>	3 169			7 141		
<i> Dont Gestion propre</i>	3 295			3 879		
<i> Dont Résultat sous gestion contrôlée</i>	-126			3 262		

Commentaires sur les postes de l'actif

Note 1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un plan d'amortissement linéaire sur 5 ans.

Le poste est réparti entre des frais d'établissement et des logiciels.

S'agissant des frais d'établissement, conformément à l'instruction M22bis, ils correspondent aux frais attachés aux opérations d'ouverture qui conditionnent l'existence, l'activité ou le développement de l'établissement, mais dont le montant ne peut pas être rapporté à des productions de biens ou de services déterminés. Ils sont amortis dans un délai qui ne peut excéder cinq ans.

Montants en Milliers d'euros	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Transfert de compte a comptes	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement	541				541
- Donations temporaires d'usufruit					
- Logiciels	1 654	71	38	3	1 690
- Concessions brevets licences marques logiciels					
- Droit au bail	64	119			183
- Autres Immobilisations incorporelles en cours	188	60	141		107
Immobilisations incorporelles	2 447	250	179	3	2 521

Amortissement des immobilisations	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Transfert de compte a comptes	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement	513	14			527
- Donations temporaires d'usufruit					
- Concessions brevets licences marques logiciels	1 388	104	38		1 454
- Autres immobilisations incorporelles	8	10			18
Amortissements des immobilisations incorporelles	1 909	128	38	0	1 999

Les immobilisations incorporelles concernent principalement l'acquisition d'un fonds de commerce situé à Belfort en vue de la création de l'entreprise d'insertion-restauration pour 119 k€.

Note 2 : Immobilisations corporelles et les biens reçus par legs

Les bâtiments, installations, agencements, aménagements et ouvrages d'infrastructure sur des terrains gérés par le Siège et acquis avant le 31 décembre 1990, sont comptabilisés à leur valeur de réévaluation.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les constructions et agencements de la Fondation ont fait l'objet d'une décomposition dans la mesure où les composants ont des durées d'utilisation différentes, à l'exception des biens dont la réhabilitation est en cours ou prochaine.

Le plan d'amortissement utilisé se réfère à la méthode linéaire et à la durée d'utilisation estimée des biens.

Les taux d'amortissement comptables appliqués sont les suivants :

- 10 % agencements et aménagements des terrains ;
- 2 % structure des constructions ;
- 5 % - 6.66% - 10% installations générales et aménagements des constructions ;
- 10 % installations complexes spécialisées ;
- 20 % matériels, outillages, matériel de transport, matériel de bureau et informatique, mobiliers ;
- 33 % autres immobilisations corporelles.

Lorsque les durées d'amortissement fixées par les financeurs diffèrent de la durée d'utilisation estimée, il en découle, soit des amortissements dérogatoires (note 5), soit des amortissements « comptables excédentaires différés » (note 14).

Montants en Milliers d'euros	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Transfert de compte a comptes	En fin d'exercice
- Terrains	41 729	51	4	1 245	43 021
- Constructions sur sol propre	252 206	798	122	1 207	254 089
- Constructions sur sol d'autrui	16 542	207	0	379	17 128
- Installations techniques, matériel et outillage	11 599	703	173	96	12 225
- Autres immobilisations corporelles	23 550	1 646	719	93	24 570
- Immobilisations corporelles en cours	6 225	7 353	111	-3 023	10 444
Immobilisations corporelles	351 851	10 758	1 129	-3	361 477
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 374	2 500	1 357	0	4 517

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Transfert de compte a comptes	En fin d'exercice
Amortissement des immobilisations					
- Terrains et aménagement	1 781	273	4	0	2 050
- Constructions sur sol propre	105 960	7 300	103	0	113 157
- Constructions sur sol d'autrui	6 548	793			7 341
- Installations techniques, matériel et outillage	8 126	773	151	0	8 748
- Autres immobilisations corporelles	17 262	2 090	704	0	18 648
Amortissements des Immobilisations corporelles	139 677	11 227	962	0	149 942

Le transfert des immobilisations corporelles en cours traduit principalement la livraison des chantiers de construction de Louviers (pour 2 348 k€), la ressourcerie à la résidence Catherine Booth (pour 263 k€) et le Jardin thérapeutique à la résidence de Nantes (pour 130 k€).

L'accroissement des constructions concerne principalement les établissements suivants:

- . La Villa Blanche Peyron à Nîmes pour un projet de réhabilitation des bâtiments pour un montant de 88 k€,

- . Le Centre Espoir à Paris pour la sécurisation incendie pour un montant de 58 k€,
- . Le Centre maternel Les Lilas pour un changement des cylindres électroniques pour un montant de 50 k€
- . La Sarrazinière située à Saint Etienne pour la motorisation des volets et l'habillage des murs pour un montant de 41 k€,
- . Le Phare situé au Havre pour des travaux de faux plafonds et des sols ainsi que la sécurisation des accès aux portes pour un montant de 110 k€,
- . La Cité de Lyon situé à Lyon pour des travaux de chaudière, climatisation et de toiture pour un montant de 82 k€,
- . L'affectation d'un Leg à Saint Malo pour un montant de 270 k€.

Les Autres Immobilisations corporelles concernent principalement :

- des installations de rails et de plafonniers dans le secteur Handicap-Dépendance-Soins notamment à la résidence Georges Flandre à Marseille (33 k€), la résidence Heimelig à Waldighoffen ((108 k€)
- Les équipements en matériel concernent le parc informatique (+436 k€) constitué d'ordinateurs et de tablettes à la suite de la mise en place des outils métiers.
- Le matériel de transport pour 709 k€ dont l'acquisition de Food Truck à Nîmes, à Paris et Marseille.

Note 3 : Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour la Fondation.

Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les variations par rapport à l'exercice précédent s'analysent de la façon suivante :

Montants en Milliers d'euros	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Transfert de compte a comptes	En fin d'exercice
- Participations et créances rattachées	29		16		13
- Autres titres immobilisés	482	0	0		482
- Prêts	188	980	9		1 159
- Autres immobilisations financières	1 011	64	16	2 359	3 418
Immobilisations financières	1 710	1 044	41	2 359	5 072

1- Suite au changement de présentation de comptes cf. page 13

Les titres de participation et autres participations correspondent à des parts que certains établissements versent à des structures coopératives pour bénéficier de leurs services mutualisés. La réduction de 16 k€ correspond à la sortie des titres de la SCI Le Plateau pour 14 k€ et 2.5 k€ pour les titres Medirim.

Les prêts sont ceux réalisés dans le cadre de la participation de la Fondation de l'Armée du Salut à l'effort construction (+280 k€) et un prêt à la Fondation du Protestantisme (+700 k€).

Les autres immobilisations financières correspondent principalement :

- Aux dépôts versés par le Siege et les établissements variation de 41 k€.
- Aux cautionnements versés par le Siege et les établissements variation de 9 k€

Les Autres participations concernent les titres acquis auprès du Crédit Agricole dans le cadre des Comptes Epargne Temps (cf. note concernant le changement de présentation comptable page 13).

Note 4 : Etat des Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les principales créances sont relatives :

- Aux prix de journée ou à la dotation globale des établissements sous gestion contrôlée,
- Aux subventions à recevoir (de l'Etat, des Régions, Départements, Communes et des Autres Tiers) relatives aux services non pérennisés et sous gestion contrôlée,
- Aux ventes des produits et prestations des établissements.

Les créances présentant un risque d'irrecouvrabilité sont dépréciées en fonction de leur ancienneté.

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	Montant brut	Montant en K€	
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	13		13
Autres titres immobilisés	482		482
Prêts	1 159		1 159
Autres	3 418		3 418
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	9 373	8 664	709
Créances reçues par legs ou donations	3 705	3 705	
Autres	13 124	13 124	
Charges constatées d'avance	470	470	
Total (1)	31 744	25 963	5 781
Prêts accordés en cours d'exercice	979		
Prêts récupérés en cours d'exercice	9		

(1) Dont les produits à recevoir suivants (répartition par bénéficiaire)

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	131
Personnel - produits à recevoir	17
Charges sociales - produit à recevoir	1 375
Impôts et taxes - produits à recevoir	103
Divers - produits à recevoir	407
Disponibilités - produits à recevoir	-
Total	2 033

Note 5 : Etat des Autres Créances

L'analyse détaillée du poste « *Autres créances* » se décompose de la manière suivante

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	<i>Montant brut</i>
Fournisseurs débiteurs	379
Personnel avances et autres à recevoir	65
Organismes sociaux	1 559
Etat subvention	7 375
Autres impôts et taxes	2 006
Débiteurs divers	1 740
Total	13 124

1- Le poste **Etat Subvention pour un montant de 7 375 k€** concerne principalement

- a. Des subventions d'investissement à recevoir pour un montant de 2 926 k€ concernent l'engagement constaté sur les subventions d'investissement à recevoir afférentes aux projets immobiliers en cours, à savoir : la réhabilitation du CHRS parisien "Résidence Catherine Booth" (430 K€), la restructuration de la MAS de Montfermeil (1 200 K€), des travaux d'agrandissement sur la MECS "Les enfants de Rochebonne" (640 K€), un projet de réhabilitations sur la résidence sociale du "Palais de la Femme" (162 K€), et la réhabilitation de la résidence à Louviers (199 k€).
- b. Des subventions d'exploitation à recevoir pour un montant de 4 396 k€ concernent l'engagement constaté sur les subventions d'exploitation à recevoir pour les activités courantes des établissements à savoir : Le Havre pour 939 k€, Le Centre Mouzaïa pour 796 k€, Le Palais de la Femme pour 709 k€, Lyon Cité pour 573 k€, le Siège pour 271 k€, Le CHU Leon Jouhaux pour 240 k€, le Centre Espoir pour 104 k€.

2- Le poste « *Autres impôts et taxes* » pour un montant de 2 006 k€ comprend principalement un montant de 1 869 K€ de TVA à récupérer sur les investissements immobiliers (ce compte sera soldé à la réception des décomptes généraux définitifs).

3- Le poste « *Débiteurs* » d'un montant de 1 740 k€ comprend une créance suite à la cession des titres de la SCI Plateau pour un montant de 438 K€ (la créance a été provisionnée dans son intégralité), des créances concernant les Aides aux Postes de l'ESAT pour un montant de 364 k€, des créances diverses (issues de l'activité courante des établissements) pour un montant de 442 k€ et des produits à recevoir pour un montant de 407 k€ (dont Aide à recevoir sur des actions précises Sytcom pour 139 k€ et Aide Hermès pour 55 k€).

Note 6 : Valeurs mobilières de placement

La valeur de marché s'élève à 12 386 K€ au 31 décembre 2021 (dont l'intégration du portefeuille issue des placements en Compte Epargne Temps pour un montant de 586 k€).

La plus-value brute latente de 1 624 k€ n'est pas comptabilisée en application des principes comptables. Par contre la moins value d'un montant de 241 k€ a été provisionnée dans les comptes. Ainsi, la plus value nette latente de 1 383 k€ ne sera effective qu'à la cession des valeurs correspondantes, elle n'est pas comptabilisée conformément aux principes comptables.

Seuls les revenus acquis à la clôture de l'exercice sont enregistrés.

Note 7 : Disponibilités

Ce poste comprend

(en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2021	Montant au 31/12/2020
Les comptes courants bancaires	73 028	65 397
Les caisses et fonds de caisse	184	173
Total	73 212	65 570

Commentaires sur les postes de passif

Note 1 : Fonds Propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	Montant global avec règlements ANC n°2018-06 et 2019-04 au 01/01/2021	Au cours de l'exercice			A la clôture
		Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	
Fonds propres sans droit de reprise	105 492 238				105 492 238
<i>Dont Fonds propres statutaires</i>	<i>97 120 000</i>				<i>97 120 000</i>
<i>Dont fonds propres complémentaires</i>	<i>8 372 239</i>				<i>8 372 239</i>
Fonds associatifs avec droit de reprise	0		200 000		200 000
Ecarts de réévaluation	0				0
Réserves	34 700 926	1 361 172	3 067 409	115 169	39 014 339
<i>Dont réserves des activités ESMS sous gestion contrôlée</i>	<i>24 143 692</i>	<i>1 202 534</i>	<i>794 409</i>	<i>0</i>	<i>26 140 635</i>
Report à nouveau	13 134 135	4 737 320	115 169	3 067 409	14 919 215
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>-3 395 063</i>	<i>362 503</i>	<i>717 416</i>	<i>794 409</i>	<i>-3 109 554</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	6 098 492	-6 098 492	1 774 679		1 774 679
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>1 565 037</i>	<i>-1 565 037</i>	<i>-1 693 717</i>		<i>-1 693 717</i>
Situation nette	159 425 791	0	5 157 257	3 182 578	161 400 470
<i>Intérêts des Minoritaires</i>	<i>3 600 652</i>			<i>5 899</i>	<i>3 594 753</i>
Subventions d'investissement	22 118 352		1 590 130	1 309 812	22 398 670
Provisions réglementées	6 240 168		419 117	126 550	6 532 735
TOTAL	191 384 964	0	7 166 504	4 624 840	193 926 628

Les « Réserves des activités des ESSMS sous Gestion Contrôlée » sont issues de l'application de décisions d'affectation émises par les autorités de tarification.

Elles se décomposent de la manière suivante :

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	<i>Montant 2021</i>	<i>Montant 2020</i>	<i>Variation</i>
Excedents affectés à l'Investissement	10 325	9 781	544
Excedents affectés à la couverture du BFR	2 746	2 736	10
Réserves de compensation des déficits	6 708	6 110	598
Réserves de compensation des charges d'amortissements	6 361	5 517	844
Total	26 140	24 144	1 996

Le montant des dépenses dont la prise en compte est différé se décompose de la façon suivante :

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	<i>Montant 2021</i>	<i>Montant 2020</i>	<i>Variation</i>
Amortissements comptables excédentaires différés	4 717	4 481	236
Amortissements comptables excédentaires non acceptés	82 -	67	149
Dépenses pour congés payés	4 680	4 358	322
Autres droits acquis par les salariés	302	200	102
Autres dépenses non opposables	109	401 -	292
Report à nouveau des charges différées	9 890	9 373	517

Pour rappel, les charges différées sont des charges dont la prise en charge par le financeur est différée dans le temps (lors de la réalisation effective de la dépense).

Note 2 : Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables

Elles constituent des moyens de financement extérieurs à caractère répétitif et sont affectées à des éléments d'actif déterminés. Elles font l'objet d'une reprise au compte de résultat, comptabilisée en produits exceptionnels, au rythme de l'amortissement des biens qu'elles ont servis à financer.

En application de la nouvelle réglementation, le montant des subventions d'investissement allouées par d'autres organismes a été transféré en compte de fonds dédiés d'investissement issus de la générosité du public

Les variations par rapport à l'exercice précédent s'analysent de la façon suivante :

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	<i>Solde à l'ouverture de l'exercice</i>		<i>Variations de l'exercice</i>		<i>Solde à la clôture de l'exercice</i>
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global	
Subventions d'investissement					
TOTAL Montant Net	22 118	1 590	1 310	22 398	

Note 3 : Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

La « **Provision réglementée destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement** » peut être constituée dans deux cas :

- Lorsqu'un établissement, après accord de l'autorité de tarification, a recours à l'emprunt pour faire face aux difficultés de trésorerie issues d'un décalage entre ses encaissements et ses décaissements, il peut doter la provision réglementée pour un montant au moins égal au remboursement annuel en capital du dit emprunt ;
- Lorsqu'un établissement perçoit de l'autorité de tarification une dotation destinée à couvrir son besoin en fonds de roulement, il constitue une provision réglementée pour le montant de la dotation reçue.

Les « **Amortissements dérogatoires** » sont constatés lorsque le financement accordé par l'autorité de tarification pour couvrir les dotations aux amortissements est effectué sur une période plus courte que la durée d'utilisation des biens amortissables concernés.

Le poste « **Différence sur réalisations d'actifs cédés** » correspond au transfert des plus-values de cessions d'éléments d'actifs, avant la clôture de l'exercice au cours duquel la cession a été constatée. Explicitement prévue aux articles R314-81 et R314-95 du CASF, cette réserve permet ainsi le renforcement des possibilités d'autofinancement des établissements sociaux et médico-sociaux.

La variation des provisions se décompose de la manière suivante :

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS	625	-		625
Provisions relatives aux autres éléments de l'actif	178	266	-	444
Amortissements dérogatoires	4 019	96	119	3 996
Provision spéciale de réévaluation				-
Plus-values réinvesties	1 418	57	8	1 467
Produits financiers des ESSMS				-
Plus-values de cession d'éléments d'actif				-
TOTAL	6 240	419	127	6 532

Les dotations et reprises impactent le résultat exceptionnel.

Note 4 : Fonds reportés et fonds dédiés

Les Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés » (ANC 2018-06)

Les comptes de Fonds dédiés sont différents selon le tiers financeur d'une part et d'autre part le type de dépense auquel il correspond (dépense d'exploitation ou dépense d'investissement).

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des Fonds dédiés de la Fondation par Financeur et par type de dépense.

Fonds dédiés issus de l'Exploitation	Report à l'ouverture	Nouveaux Fonds	Utilisation des fonds	Transfert	Montant à la clôture	A + 2 ans
Fonds dédiés Investissements						
Atrenay	3 260 €	8 000 €	- €		11 260 €	
Bornes	- €	100 800 €			100 800 €	
Chantilly	67 967 €	53 364 €	6 959 €	4 200 €	110 171 €	
Lamothe	176 816 €	84 €	- €		176 900 €	
Louviers	99 955 €	40 156 €	892 €		139 218 €	
Lyon Cite	225 638 €	41 254 €	4 955 €		261 938 €	
Marseille 02	7 022 €	31 871 €	- €		38 893 €	
Marseille01	40 000 €				40 000 €	
Monnetiers02	65 410 €	53 217 €	2 808 €		115 819 €	
Montfermeil	1 234 464 €	- €	- €		1 234 464 €	
Montpellier01	508 371 €	239 615 €	6 368 €		741 619 €	
Mulhouse01	43 835 €	- €	2 435 €		41 400 €	
Mulhouse02	758 000 €	106 000 €			864 000 €	
Neuilly	223 037 €	- €	8 556 €		214 481 €	
Nimes03	85 031 €	85 032 €	170 063 €	-	0 €	
Paris02	143 578 €		126 895 €		16 683 €	
Paris03	16 320 €	- €			16 320 €	
Paris07		6 951 €	356 €		6 595 €	
Paris12	398 076 €	86 000 €	317 408 €		166 668 €	
Paris13	50 428 €	- €	920 €		49 508 €	
Reims	802 024 €	110 189 €	117 090 €		795 122 €	
Saint Germain	5 089 €				5 089 €	
Tonneins	4 778 €		600 €		4 178 €	
Waldi	27 227 €		2 526 €		24 701 €	
Total Fonds dédiés Investissements	4 986 325 €	962 532 €	768 831 €	- 4 200 €	5 175 827 €	
Autorités de tarification						
Artenay	16 428 €	5 970 €	16 020 €		6 378 €	
Chantilly	2 000 €	36 339 €	3 035 €	2 200 €	37 504 €	
Lyon Cite	19 078 €	30 000 €	19 078 €		30 000 €	
Marseille		100 000 €			100 000 €	
Metz01	207 000 €				207 000 €	
Monnetiers02		587 €			587 €	
Montfermeil		4 730 €			4 730 €	
Mulhouse	3 135 €		1 961 €		1 174 €	1 174 €
Neuilly		60 000 €			60 000 €	
Nimes03		2 200 €		- €	2 200 €	
Paris03		37 854 €			37 854 €	
Paris12		172 295 €			172 295 €	
Reims01	58 000 €	1 029 176 €	320 754 €		766 421 €	
Saint Malo 03		110 721 €	9 997 €		100 725 €	
Saint malo 04	106 347 €		106 347 €		- €	
Tonneins	26 813 €		22 105 €		4 708 €	
Total Fonds dédiés Exploitation	438 801 €	1 589 872 €	499 296 €	2 200 €	1 531 576 €	1 174 €
Autorités de tarification						
Fonds dédiés issus des Exploitation						
Belfort	118 448 €	23 958 €			142 407 €	118 448 €
Bornes01	3 354 €	9 120 €	3 354 €		9 120 €	
Chantilly	23 363 €		1 430 €		21 933 €	
Dunkerque	610 €				610 €	610 €
Lamothe	19 590 €	1 150 €	5 543 €		15 197 €	15 197 €
Lehavre	677 179 €	731 477 €	290 353 €		1 118 303 €	386 826 €
Lille	92 298 €		28 140 €		64 158 €	64 158 €
Lyon Cite	1 034 489 €	842 226 €	1 025 794 €		850 921 €	
Lyon A0	20 000 €		20 000 €		- €	20 000 €
Louviers	15 401 €	14 174 €	6 540 €		23 036 €	8 862 €
Marome	97 808 €	9 448 €	9 448 €		97 808 €	97 808 €
Marseille	44 510 €	450 587 €			495 096 €	
Monnetiers01		3 000 €			3 000 €	
Monnetiers02	53 978 €		8 888 €		45 090 €	45 090 €
Montpellier	105 113 €	104 204 €	64 095 €		145 222 €	41 018 €
Mulhouse01	42 928 €	18 200 €			61 128 €	42 928 €
Nantes	13 261 €		889 €		12 372 €	12 372 €
Neuilly	13 407 €				13 407 €	13 407 €
Nimes	84 969 €	120 €	2 274 €		82 815 €	82 815 €
Paris01	291 242 €	15 000 €	102 944 €		203 297 €	203 297 €
Paris03	9 793 €				9 793 €	9 793 €
Paris04	10 114 €	50 000 €	26 796 €		33 318 €	
Paris05	122 €				122 €	
Paris06	122 €	21 578 €	122 €		21 578 €	
Paris07	16 869 €	10 000 €			26 869 €	16 869 €
Paris12	48 146 €				48 146 €	48 146 €
Paris13	35 000 €				35 000 €	35 000 €
Reims	696 881 €	25 590 €	591 523 €		130 948 €	105 358 €
Saint Etienne	21 497 €				21 497 €	
Saint Germain	1 500 €				1 500 €	1 500 €
Strasbourg		25 942 €			25 942 €	
Strasbourg05	11 176 €		5 412 €		5 764 €	5 764 €
Tonneins	28 043 €		9 916 €		18 127 €	18 127 €
Waldi	39 070 €	53 200 €	37 078 €		55 193 €	
Travail et Partage		15 000 €			15 000 €	- €
Total Fonds dédiés Subvention	3 670 284 €	2 423 975 €	2 240 540 €	- €	3 853 720 €	1 393 396 €
Exploitation						

Fonds dédiés issus de l'Exploitation	Report à l'ouverture	Nouveaux Fonds	Utilisation des fonds	Transfert	Montant à la clôture	A + 2 ans
Fonds dédiés issus Investissements						
Paris03	- €	22 889 €	- €		22 889 €	
Saint Germain		- €	19 800 €	19 800 €	- €	
Strasbourg01	6 687 €	25 €	5 268 €		1 444 €	
Total Fonds dédiés Investissements	6 687 €	22 914 €	25 068 €	19 800 €	24 333 €	
Fonds dédiés issus Exploitation						
Chantilly		- €		2 000 €	2 000 €	
Louviers	59 126 €		2 728 €		56 398 €	56 398 €
Montpellier01		32 000 €			32 000 €	
Nimes02	1 467 €		560 €		907 €	
Paris03	19 575 €				19 575 €	16 075 €
Paris04	- €		- €		- €	
Paris02		138 566 €	2 038 €		136 528 €	
Paris07	3 539 €	2 868 €	2 €		6 406 €	
Paris12	32 225 €				32 225 €	32 225 €
Saint Germain	19 800 €			- 19 800 €	- €	
Tonneins	1 297 €		364 €		933 €	
Waldi	9 000 €				9 000 €	
Total Fonds dédiés Exploitations	146 028 €	173 434 €	5 690 €	- 17 800 €	295 973 €	104 698 €
Sous total Fonds dédiés	152 715 €	196 348 €	30 758 €	2 000 €	320 305 €	104 698 €
Ressources liées à la générosité du public						
Artenay	36 925 €	25 000 €		- €	61 925 €	
Belfort	3 230 €				3 230 €	
Marseille	- €		- €		- €	
Montfermeil	1 500 €		1 500 €		- €	
Montpellier	13 125 €	13 400 €	2 190 €		24 335 €	
Nimes03	1 292 €		69 €		1 223 €	1 223 €
Paris01	2 350 460 €	994 607 €	117 039 €		3 228 027 €	1 161 000 €
Paris07	7 500 €				7 500 €	
Saint Malo 04	9 136 €				9 136 €	
Paris01	3 692 367 €	235 334 €	161 230 €		3 766 471 €	3 671 058 €
Total Ressources liées à la générosité du public	6 115 535 €	1 268 341 €	282 029 €	- €	7 101 847 €	4 833 281 €
Ressources liées à la générosité du public Investissements						
Mazamet					- €	
Marseille 01	113 966 €	0 €	14 699 €		99 267 €	
Mazamet		13 430 €	825 €		12 605 €	
Montpellier	12 054 €		4 285 €		7 769 €	
Nimes03	8 201 €		2 839 €		5 362 €	
Paris01	317 026 €		45 157 €		271 870 €	
Paris03		5 000 €			5 000 €	
Paris07	247 048 €		20 143 €		226 905 €	
Reims		27 959 €	2 643 €		25 316 €	
Waldi		12 958 €	2 330 €		10 628 €	
Application NPC Reclassement subvention investissement orq privés	1 478 376 €		153 573 €		1 324 803 €	
Total Ressources Investis	2 176 671 €	59 347 €	246 493 €	- €	1 989 525 €	- €
Fonds dédiés Ressources	8 292 206 €	1 327 688 €	528 522 €	- €	9 091 372 €	4 833 281 €
Fonds dédiés	17 540 332 €	6 500 415 €	4 067 946 €	- €	19 972 801 €	6 332 549 €

A l'ouverture de l'exercice 2021, les fonds dédiés s'élevaient à 17 540 k€. Au cours de l'année 2021 il a été mis en fonds dédiés un montant de 6 500 k€ et la Fondation a consommé 4 068 k€ de fonds dédiés. Le montant des fonds dédiés reportés à la fin de l'exercice 2021 s'élève à 19 973 k€ dont à plus de deux ans 6 333 k€.

Les principales augmentations concernent :

- Les fonds accordés par les Autorités de contrôle et de tarification 1 590 k€ de fonds à l'exploitation (il s'agit principalement de crédits non reconductibles alloués pour faire face à des situations particulières (Covid19, perte d'activité...), 963 k€ pour l'investissement,
- Les fonds accordés au titre des subventions pour un montant de 2 424 k€,
- Les fonds accordés par la générosité du public (exploitation et investissement) pour un montant de 1 328 k€.

Les Fonds reportés

Les fonds reportés ont évolué de la manière suivante

<i>Montants en €</i>	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	Montant global
FONDS REPORTES	6 798 068	4 227 351	3 076 830	7 948 589

Note 5 : Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque la Fondation a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers, et ce, sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêtés des comptes ; c'est notamment le cas au niveau des provisions pour risques prud'homaux.

<i>Montants en euros</i>	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	1 460 804	606 615	734 135		1 333 283
Charges sur legs ou donations					0
Pensions et obligations similaires	518 386	239 190	184 169		573 407
Charges à répartir sur plusieurs exercices	276 624	2 398	58 366		220 656
Autres provisions pour risques et charges	98 875	81 985	371		180 489
					0
TOTAL	2 354 689	930 188	977 041	0	2 307 836
Répartition des dotations et reprises :					
Exploitation		930 188	977 041		
Financières					
Exceptionnelles					

Les reprises de provision sur l'exercice 2021 comprennent notamment la reprise de provision sur le contentieux prud'homal de l'établissement Morfondé (soit 509 k€, litige clos).

Note 6 : Etat des dettes

Celles-ci se décomposent de la façon suivante :

<i>Montant en euros</i>	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	66 058 726	4 038 892	15 301 592	46 718 241
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	66 058 726	4 038 892	15 301 592	46 718 241
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)	1 808 319	1 808 319		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 444 902	10 444 902		
Dettes des legs et donations	266 891	266 891		
Dettes fiscales et sociales	20 706 061	20 706 061		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 894 946	1 894 946		
Autres dettes (**)	2 224 305	2 224 305		
Produits constatés d'avance	3 378 834	3 378 834		
TOTAL	106 782 985	44 763 152	15 301 592	46 718 241
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 722 916			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	4 593 137			

Les dettes financières

Les « **Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit** » correspondent aux emprunts effectués auprès d'organismes bancaires (66 059 K€). Il a été contracté un nouvel emprunt en 2021 pour la SCI L'Entente pour 1 723 k€.

Les « **Dettes financières diverses** » s'élevaient à 1 808 K€ et concernent principalement les cautions reçus des résidents des établissements pour un montant de 1 320 k€ et 448 k€ d'intérêts courus non échus (report d'échéances à la suite de la pandémie).

Les dettes Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste « **Dettes fournisseurs et comptes rattachés** » comprend les dettes sur achats liés à l'activité courante des établissements de la Fondation (10 445 K€).

Les Dettes fiscales et sociales

Le poste « **Dettes fiscales et sociales** » pour 20 706 k€ comprend principalement les dettes sur congés payés, CET et « **Autres personnels charges à payer** » chargées pour un montant de 13 757 k€.

Etat des charges à payer

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	Montant
Factures non parvenues	1 708
Personnel - congés à payer	5 600
Personnel - autres charges à payer	2 952
Charges s/provision congés à payer	2 303
Organismes sociaux à payer	2 135
Fournisseurs d'immobilisations -FNP	186
Etat charges a payer	802
Autres charges à payer	95
Total	15 781

Commentaires sur le compte de résultat

Note 1 : Résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation

(En milliers d'euros)	Année 2021			Année 2020		
	Activités Agréées	Activités Tiers	Activités Propres	Activités Agréées	Activités Tiers	Activités Propres
Ventes de Biens et Services (dont activités lucratives nouvelles)	3 090	6 781	2 843	2 967	4 826	3 303
Produits de Tiers Financeurs	119 535	48 751	921	116 997	41 157	810
Total Prestations de services	122 625	55 577	3 808	119 964	45 983	4 113
Ressources liées à la générosité du public		138	16 458	36	73	17 233
Versements des fondateurs						9
Contributions financières autres	219		4	20		74
Reprises sur amortissements et provisions						
transferts de charges	1 077	225	1 101	2 888	291	3 067
Utilisations des fonds dédiés	1 710	1 886	473	1 032	3 267	1 095
Autres produits	559	428	876	400	236	294
TOTAL PRODUITS EXPLOITATIONS	126 190	58 254	22 720	124 340	49 850	25 885

Les ventes de Biens et Services comprennent notamment les recettes issues des activités lucratives pour un montant de 89 k€.

Les « **Produits des tiers financeurs** » comprennent les produits de prix de journée et de dotation globale, ainsi que les subventions et allocations provenant de l'État, des Régions, Départements, Villes ou autres Collectivités Publiques.

La rubrique « **Ressources liées à la générosité du public** » pour 16 596 K€ contient les dons exclusivement perçus par le Siège.

Les dons manuels représentent 9 805 K€, contre 10 633 K€ réalisés en 2020.

Les « Autres produits de l'activité » regroupent les participations d'hébergement, les recettes liées à la restauration, produits issus des mises à disposition de personnel, les travaux des ateliers et les ventes diverses

Legs, donations ou assurances-vie

Pour rappel, depuis le nouveau Règlement ANC 2018-06, la comptabilisation des legs, donations et assurances vie au compte de résultat de l'exercice est conditionnée par sa seule acceptation par le Conseil d'administration de la Fondation, ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive.

La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de la Fondation.

La rubrique « *Legs, donations et assurances-vie* » présente les produits nets des charges afférentes.

Elle regroupe les produits liés aux legs, donations et assurance-vie :

- Le montant perçu au titre d'assurances-vie ;
- Les produits « legs ou donations »
- Le prix de vente des biens reçus destinés à être cédés ;
- L'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations

Les charges afférentes aux legs et donations regroupent :

- La valeur nette comptable des biens reçus destinés à être cédés ;
- Le report en fonds reportés liés aux legs ou donations

Le tableau ci-dessous présente les éléments de détermination de « Legs, donations et assurances-vie » net des charges tels qu'ils figurent au compte de résultat

Montants en euros

PRODUITS	Montants 2021	Montants 2020
Montant perçu au titre d'assurances-vie	2 352 144 €	3 289 460 €
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations"	4 820 562 €	3 146 761 €
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 626 912 €	830 453 €
Reprise des dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- €	- €
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	3 076 830 €	1 512 250 €
CHARGES	Montants	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 357 070 €	786 504 €
Dotation aux dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- €	- €
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	4 227 351 €	2 541 749 €
SOLDE DE LA RUBRIQUE	6 292 028 €	5 450 672 €

La rubrique « Utilisation des fonds dédiés »

Le report des ressources non utilisées au cours de l'exercice provenant de la générosité du public (autres que les Legs, donations ou assurances-vie), des autorités de tarification (notamment les crédits non reconductibles ou les subventions) ainsi que tout autres organismes, encaissés au cours de l'exercice et attribués à des projets définis.

Les charges d'exploitation

La répartition des charges d'exploitation par activités est la suivante

(En milliers d'euros)	Année 2021			Année 2020		
	Activités			Activités		
	Activités Agréées	Tiers	Activités Propres	Activités Agréées	Activités Tiers	Activités Propres
Achats de marchandises, mat.premieres et variati	70	127	12	90	166	15
Autres achats et charges externes	37 080	29 145	5 443	34 512	24 764	5 603
(dont activités lucratives nouvelles)		8	155			
Aides financières	48		1 888	2	28	3 515
Impôts et taxes	6 589	1 802	1 665	6 005	1 590	1 548
Salaires et rémunérations	48 611	14 225	9 078	47 097	12 593	8 470
Charges sociales et autres charges de personnel	18 243	5 283	3 737	16 923	4 509	3 614
Dotations aux amortissements et provisions	8 046	1 389	3 381	10 170	1 483	2 996
Reports en Fonds dédiés	2 694	2 379	1 418	1 345	1 833	2 987
(dont activités lucratives nouvelles)			114			
Autres charges	1 170	1 965	411	1 061	1 420	586
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	122 551	56 315	27 033	117 205	48 386	29 334

Note 2 : Résultat financier

Les « Produits financiers » comprennent les revenus des placements centralisés par le Siège et les produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

Seules sont comptabilisées les plus ou moins-values réalisées à l'occasion de la cession des titres.

Le poste « Intérêts et charges assimilées » comprend notamment les intérêts d'emprunts pour un montant de 1 156 k€.

Note 3 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 1 766 k€ se décompose de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros

Resultat exceptionnel	Montants 2021	Montants 2020
Quote part des subventions virées au compte de résultat	1 310	1 645
Plus ou moins value sur cessions d'actifs	606	31
Resultat exceptionnel sur opération des gestion	-106	19
Autres charges exceptionnelles	-4	-103
Dotations et reprises de provisions réglementées, Exceptionnels et transferts de charge	-41	-180
Résultat Exceptionnel	1 766	1 412

Note 4 : Résultat comptable et de gestion par types de financement

Les « Résultats sous gestion contrôlée »

Le compte « résultats sous contrôle de tiers financeurs des activités "Agréées" » constate les résultats des exercices antérieurs des établissements dits agréés, approuvés par leur autorité de contrôle (ou en instance d'approbation). Ils font l'objet soit d'une reprise au budget des exercices suivants, soit d'une affectation en réserves.

Pour l'ensemble des autres activités "Tiers" subsistent dans les comptes de report à nouveau les résultats qui n'ont pas reçu d'affectation.

Résultats comptables par secteur d'activité (en milliers d'euros)	2021			2020		
	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Inclusion :						
produits	44 412	59 162	2 968	43 399	49 917	1 969
charges	44 626	58 821	2 621	42 188	49 287	2 133
résultat	- 214	341	347	1 211	630	- 164
Enfance - Jeunesse :						
produits	13 635	899	255	13 075	919	198
charges	13 995	982	355	12 938	1 003	225
résultat	- 360	- 83	100	137	- 84	- 27
Handicap- Dépendance - Soins :						
produits	70 224	908	806	79 592	789	483
charges	71 344	881	705	79 374	624	488
résultat	- 1 120	27	101	218	165	- 5
Siège et produits divers de la Fondation :						
produits	-	175	32 556	-	955	43 309
charges	-	182	29 992	-	916	39 670
résultat	- -	7	2 564	-	39	3 639
Association Travage et Partage :						
produits	-	-	1 341	-	-	1 601
charges	-	-	1 364	-	-	1 549
résultat	-	- -	23	-	-	52
SCI l'Entente :						
produits	-	-	40	-	-	-
charges	-	-	155	-	-	91
résultat	-	- -	115	-	- -	91
SCI Les Lilas :						
produits	-	-	1 144	-	-	1 137
charges	-	-	624	-	-	661
résultat	-	-	520	-	-	476
Total produits de gestion (1)	128 271	61 144	39 110	136 066	52 580	48 697
Total charges de gestion (1)	129 965	60 866	35 816	134 500	51 830	44 817
Résultats comptables par secteur d'activité	- 1 694	278	3 294	1 566	750	3 880
Résultat total comptable		1 878			6 196	

Nb-1- Y compris les refacturations internes

Les activités "**Agréées**" représentent les dispositifs menés sous gestion contrôlée de manière pérenne et financés par dotations globales et/ou par prix de journée.

Les activités "**Tiers**" représentent les dispositifs menés sous gestion contrôlée de manière non pérenne et financés par conventions de subvention.

Les activités "**Propres**" représentent les dispositifs menés sur la gestion propre de la Fondation de l'Armée du Salut, dont les comptes du Siège Social de la Fondation.

Le « **Résultat de l'exercice des activités "Agréées"** » présente un résultat déficitaire de 1 694 k€ en 2021 contre un résultat excédentaire 1 566 k€ en 2020.

Le « **Résultat de l'exercice des activités "Tiers"** » est un résultat excédentaire de 278 k€ contre un résultat excédentaire de 750 k€ en 2020.

Le « **Résultat de l'exercice des activités "Propres"** » est un résultat excédentaire de 3 294 K contre 3 880 k€ en 2020.

La répartition des résultats de gestion par type d'activité est la suivante :

(en milliers d'euros)	2021			2020		
	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Résultats comptables	- 1 694	278	3 294	1 565	750	3 879
Résultats repris aux exécutions budgétaires	1 291	-		946	-	
Réserves de compensation reprises aux exécutions budgétaires	-			2		
		-			-	
Résultats de gestion	- 403	278	3 294	2 513	750	3 879
Résultats de gestion global		3 169			7 142	

Note 5 : Les contributions volontaires en nature

Depuis l'application du Règlement ANC n°2018-06, la Fondation a l'obligation de recenser et valoriser toutes les contributions volontaires en nature.

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en service : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées à l'appui des valorisations fournies par ses apporteurs ou à défaut estimées par la Fondation. Elles sont comptabilisées en pied du compte de résultat.

Les contributions en nature consommées sont classées en quatre catégories de charges et s'élèvent à 4 549 k€ comprenant :

- Les secours en nature pour un montant de 2 802 k€
- La mise à disposition gratuite de bien pour un montant de 1 149 k€
- Des prestations en nature pour 167 k€
- Et du personnel bénévole pour 431 k€ ;

IV – Informations spécifiques – CROD - CER

Note 1- Le compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte.

La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat.

La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

Le CROD se compose de deux parties :

- Produits par origine et charges par destination ;
- Contribution volontaire en nature.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	17 097 110	17 095 971	18 315 132	18 315 132
1.1 Cotisations sans contrepartie	-			
1.2 Dons, legs et mécénat	16 596 875	16 596 875	17 341 767	17 341 767
- Dons manuels	9 805 197	9 805 197	10 632 852	10 632 852
- Legs, donations et assurances-vie	6 292 028	6 292 028	5 450 671	5 450 671
- Mécénat	499 650	499 650	1 258 244	1 258 244
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	500 235	499 096	973 365	973 365
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	17 089 177	-	13 996 184	-
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	222 793		94 493	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	16 866 384		13 901 691	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	169 207 407		158 818 267	
4 - REPRISSES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 403 569		8 577 028	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	4 068 125	528 522	5 393 447	1 413 187
TOTAL	209 865 389	17 624 493	205 100 058	19 728 319
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	185 623 934	6 282 595	177 561 340	6 328 978
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	182 773 564	4 142 013	174 847 493	4 401 847
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	2 850 371	2 140 582	2 713 847	1 927 131
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	-			
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	3 988 732	3 712 781	4 327 879	4 321 587
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	3 988 732	3 712 781	4 327 879	4 321 587
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	9 715 905	1 973 074	9 832 953	1 678 689
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 152 148		1 015 944	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	14 923			
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	6 490 965	1 327 686	6 165 471	3 190 140
TOTAL	207 986 607	13 296 136	198 903 587	15 519 394
EXCEDENT OU DEFICIT	1 878 781	4 328 356	6 196 471	4 208 925

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 549 347	4 549 347	5 837 052	5 837 052
Bénévolat	431 340	431 340	331 983	331 983
Prestations en nature	160 062	160 062	106 605	106 605
Dons en nature	3 957 945	3 957 945	5 398 464	5 398 464
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature	-	-	34 287	-
Dons en nature	-	-	34 287	-
TOTAL	4 549 347	4 549 347	5 871 339	5 837 052
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	4 549 347	4 549 347	5 871 339	5 837 052
Réalisées en France	4 549 347	4 549 347	5 871 339	5 837 052
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
	-	-	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	4 549 347	4 549 347	5 871 339	5 837 052

Les produits par origine

Les produits de la Fondation se décomposent en

- 81 % de Subventions et autres concours publics en 2021 contre 77% en 2020
- 8% des produits liés à la générosité du public en 2021 contre 9% en 2020
- 11% de produits autres en 2021 contre 14% en 2020.

1- Les produits liés à la générosité du public comprennent

Les dons manuels pour un montant de 9 805 k€ en 2021 contre 10 633 k€ en 2020

Les dons manuels constituent une ressource importante de la Fondation. Ils sont constatés dans les produits d'exploitation.

Les dons manuels représentent 57% des produits liés à la générosité du public.

Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés pour un montant de 6 292 k€ en 2021 contre 5 450 k€ en 2020

Depuis le 24 juillet 2015 (article 4 de l'Ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015, portant simplification du régime des associations et des fondations), le pouvoir d'opposition du préfet à l'acceptation d'une libéralité par les associations et fondations reconnues d'utilité publique a été supprimé.

Les Legs, donations et assurances-vie représentent 37% des produits liés à la générosité du public en 2021 contre 30% en 2020.

Pour rappel, le règlement ANC n° 2018-06 a apporté des changements dans les schémas comptables et faits générateurs associés aux legs et donations :

- La comptabilisation au bilan à la date d'acceptation du legs ou à la date de signature de l'acte de donation, en l'absence de conditions suspensives ;
- La mise en œuvre du dispositif dit de « Fonds dédiés » pour des legs et donations pour lesquels le testateur les a affectés à un projet défini ;
- La mise en œuvre du dispositif dit de « Fonds reportés » lorsque les biens issus de la donation ou du legs sont destinés à être cédés.

Dès l'acceptation par le Conseil d'administration, les assurances-vie isolées sont enregistrées en hors bilan en engagement, pour leur valeur estimée nette des charges pouvant les grever. Les produits afférents sont comptabilisés à la date de leurs encaissements.

Le traitement des assurances-vie faisant partie d'une libéralité (legs ou donation) acceptée par le Conseil d'administration, se fait conformément au Règlement ANC n°2018-06. Le produit est constaté à la date de l'acceptation.

Les actifs et passifs provenant de legs ou donations sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de la Fondation.

Les biens autres que les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées, et destinés à être cédés sont isolés dans un compte spécifique sur la base de leur valeur vénale à la date de l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'administration.

Les biens destinés à être vendus ne sont pas amortissables et un test de dépréciation est effectué à la clôture de l'exercice. En cas de perte de valeur, la moins-value latente est provisionnée. Les fonds reportés sont alors ajustés en conséquence.

À la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et dont certains actifs à céder ne sont pas encore réalisés ou certains actifs financiers n'ont pas été reçus ou transférés donnent lieu à une écriture au passif du bilan en fonds reportés, avec pour contrepartie une charge.

Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la réalisation de la libéralité.

La partie des libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et affectée par l'auteur de la libéralité à un projet particulier et défini, qui n'est pas encore utilisée à la clôture de l'exercice, est inscrite au passif du bilan en fonds dédiés, avec pour contrepartie une charge.

Mécénat pour un montant de 500 k€ en 2021 contre 1 258 k€ en 2020

Le Règlement ANC n°2018-06 fait la distinction entre le mécénat et le parrainage contrairement à l'ancien règlement. L'impact porte sur la présentation des comptes en 2020.

Le mécénat est défini comme le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

La comptabilisation d'une opération de mécénat est faite à la date de la signature de la convention ou à défaut de conventionnement dûment établi, à la date d'encaissement.

Le Mécénat représente 3% du total des produits liés à la générosité du public en 2021.

Les autres produits liés à la générosité du public pour un montant de 500 k€ en 2021 contre 973 k€ en 2020

Le Règlement ANC n°2018-06 définit les autres produits liés à la générosité du public comme suit :

Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public : Il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers, des produits financiers et des plus ou moins-values cessions des actifs issus de l'AGP à l'exclusion de ceux reçus par legs et donations et destinés à être cédés

2- Produits non liés à la générosité du public

Contributions financières sans contrepartie sont de 230 k€ en 2021 contre 94 k€ en 2020

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Elle ne constitue pas la rémunération de prestations ou de fournitures de biens.

Autres produits non liés à la générosité du public sont de 16 459 k€ en 2021 contre 13 902 k€ en 2020

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- Les ventes de marchandises et de prestations de services ;
- Les revenus des actifs non issus de la générosité du public :

3- Les subventions et autres concours publics 169 207 k€ en 2021 contre 158 818 k€ en 2020

Ils sont représentés par les produits de journées et de dotation globale ainsi que les subventions versées par l'Etat, les régions, les départements, les Villes et les collectivités publiques.

4- Les reprises sur provisions et dépréciations d'un montant de 2 403 k€ en 2021 contre 8 577 k€ en 2020

Cette rubrique reprend l'ensemble des provisions et dépréciations inscrites au compte de résultat d'exploitation et exceptionnel.

5- Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public pour un montant de 4 068 k€ en 2021 contre 5 393 k€ en 2020.

Le report des ressources non utilisées correspond à des dons et legs affectés, encaissés sur des exercices antérieurs et attribués sur la période à des projets.

Les charges par destination

Les charges du CROD sont présentées par destination et sont ventilées en six catégories

Les missions sociales sont de 185 393 k€ en 2021 contre 177 561 k€ en 2020

Les missions sociales représentent 88 % des emplois de l'exercice. Elles sont décrites dans la première partie du rapport dans la Présentation de la Fondation.

Les frais de recherche de fonds sont de 3 989 k€ en 2021 contre 4 327 k€ en 2020

Les frais de recherche de fonds qui comprennent :

- Des frais d'appel à la générosité du public ;
- Des frais de recherche d'autres ressources (non présents à la Fondation)

Les frais de recherche de fonds représentent 2 % des emplois.

Les frais de recherche de fonds sont de deux natures

- Les frais d'appel et de gestion des dons ;
- Les frais d'appel des legs (la gestion administrative des legs ayant été intégrée au Frais de fonctionnement)

Les frais d'appel et de gestion des dons : Cette rubrique regroupe toutes les dépenses liées à des campagnes ciblées d'appel aux dons et au traitement de ceux-ci.

Ces dépenses comprennent les coûts d'impression et d'expédition des mailings, les charges de communication ; les frais de location de fichiers d'adresses de prospects ; les frais de gestion liés à l'encaissement des dons et à l'émission des reçus fiscaux par des prestataires.

Les charges de personnel affectées au traitement des dons et des frais d'appel des legs constituent 0.70 % des charges globales de personnel.

Les frais d'appel des dons et legs : Ces frais comprennent les campagnes d'incitation aux dons, legs et donations.

Les frais de recherche de fonds représentent 23% des produits liés à la générosité du public.

Les frais de fonctionnement sont de 9 716 k€ en 2021 contre 9 833 k€

La rubrique comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité. Il s'agit notamment des charges affectées aux activités suivantes : gouvernance, ressources humaines, comptabilité et gestion, système d'information, et la gestion administrative des legs.

Les frais de fonctionnement de la Fondation représentent 5% du total des emplois.

La part des frais de fonctionnement affectée à la générosité du public représente 12% du total des produits liés à la générosité du public.

Origine des dépenses de fonctionnement

<i>Montants en euros</i>	
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Frais de fonctionnement
Achats de marchandises	
Variation de stock	
Autres achats et charges externes	2 235 889
Aides financières	85
Impôts, taxes et versement assimilés	783 131
Salaires et traitements	4 210 407
Charges sociales, autres charges de personnel	2 055 542
Dotations aux amortissements et dépréciations	219 081
Dotations aux provisions	
Reportes en fonds dédiés	-
Autres charges	201 624
Charges financières	2 359
Charges exceptionnelles	7 787
Participations des salariés aux résultats	
Impôt sur les bénéfices	
TOTAL	9 715 905

Frais d'information et de communication

Il s'agit des charges liées aux actions d'information et de communication institutionnelles dont les moyens de diffusion ont été les suivants : spots télévisés et radios, affichage dans des lieux publics, annonces presses, Internet.

Frais de fonctionnement général

Ils sont constitués de l'ensemble des charges afférentes aux fonctions et moyens nécessaires à l'organisation de la Fondation, à l'exclusion des charges directes liées aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds et à la communication.

Ces frais comprennent les charges relevant :

- des différents services : « direction générale, direction des programmes et direction financière., système d'information, gestion des ressources humaines, direction des affaires générales » ;
- du Conseil d'administration ;
- de la gestion temporaire des biens légués.

Ces frais sont constants par rapport à 2020 (9 716 k€ en 2021 contre 9 833 k€ en 2020).

Contributions volontaires en nature

L'estimation du bénévolat et des dons en nature s'élèvent respectivement à 431 k€ et 3 958 k€ en 2021 et représentent près de 26 044 heures consacrées par les experts bénévoles à l'analyse des dossiers de financement.

Les contributions en nature consommées sont destinées à financer des missions sociales en France pour un montant 4 549 k€ en 2021 (contre 5 871 k€ en 2020).

Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD

Montants en euros

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes		
Achats de marchandises	185 330				-	
Variation de stock	23 511				-	
Autres achats et charges externes	66 128 533	160 011			3 143 175	
Aides financières	555 419	1 380 456			-	
Impôts, taxes et versement assimilés	9 050 158	133 596			88 329	
Salaires et traitements	66 369 297	816 825			517 576	
Charges sociales, autres charges de personnel	24 621 222	347 697			238 566	
Dotations aux amortissements et dépréciations	11 007 564				1 037	
Dotations aux provisions					-	
Report en fonds dédiés					-	
Autres charges	3 334 673	9 732			48	
Charges financières	1 213 724	2 054			-	
Charges exceptionnelles	284 133	-			-	
Participations des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	-					
TOTAL	182 773 564	2 850 371	-	-	3 988 732	-

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
Achats de marchandises					185 330
Variation de stock					23 511
Autres achats et charges externes	2 235 889				71 667 608
Aides financières	85				1 935 960
Impôts, taxes et versement assimilés	783 131				10 055 214
Salaires et traitements	4 210 407				71 914 105
Charges sociales, autres charges de personnel	2 055 542				27 263 027
Dotations aux amortissements et dépréciations	219 081				11 227 682
Dotations aux provisions		1 588 346			1 588 346
Report en fonds dédiés	-			6 490 965	6 490 965
Autres charges	201 624				3 546 077
Charges financières	2 359	240 682			1 458 819
Charges exceptionnelles	7 787	323 121			615 041
Participations des salariés aux résultats					-
Impôt sur les bénéfices			14 923		14 923
TOTAL	9 715 905	2 152 148	14 923	6 490 965	207 986 607

Note 2- Le compte d'Emplois-Ressources

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé est constitué :

- De la colonne intitulée « dont générosité du public » du CROD ;
- Du suivi du stock de la générosité du public d'ouverture et de clôture au pied du CER ;
- De la présentation des contributions en nature liées à la générosité du public ventilées en emplois ;
- De l'intégration d'un tableau de variation des fonds dédiés liés à la générosité du public

Le stock de la générosité du public d'ouverture permet de présenter aux donateurs le montant des ressources non encore utilisées.

Le stock de la générosité de clôture résulte du solde entre le stock d'ouverture de la générosité du public au 1^{er} janvier 2021 (14 099 k€) augmenté de l'excédent de la générosité du public générée au cours de l'exercice (4 328 k€) correction faite des désinvestissements nets liés à la générosité du public (167 k€) soit un montant de ressources liées à la générosité du public en fin d'exercice de 18 603 k€.

Ressources

Ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public intègrent l'ensemble des « dons » et « legs et autres libéralités », affectés ou non par les donateurs ou les testateurs. Elles sont perçues directement par le Siège de la Fondation de l'Armée du Salut.

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2021 (en Euros)	EXERCICE 2020 (en Euros)
1 – MISSIONS SOCIALES	6 282 595	6 328 978
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	4 142 013	4 401 847
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	2 140 582	1 927 131
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	3 712 781	4 321 587
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	3 712 781	4 321 587
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 973 074	1 678 689
TOTAL DES EMPLOIS	11 968 450	12 329 254
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 327 686	3 190 140
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	4 328 356	4 208 925
TOTAL	17 624 493	19 728 319

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
------------------------	------------	-----------------

1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	17 095 971	18 315 132
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	9 805 197	10 632 852
- Legs, donations et assurances-vie	6 292 028	5 450 671
- Mécénats	499 650	1 258 244
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	499 096	973 365
TOTAL DES RESSOURCES	17 095 971	18 315 132
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	528 522	1 413 187
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	
TOTAL	17 624 493	19 728 319

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	14 098 934	9 713 691
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	4 328 356	4 208 925
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	176 320	176 320
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	18 603 610	14 098 846

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (suite)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	4 549 347	5 837 052
Réalisées en France	4 549 347	5 837 052
Réalisées à l'étranger	-	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	
TOTAL	4 549 347	5 837 052

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 549 347	5 837 052
Bénévolat	431 340	331 983
Prestations en nature	160 062	106 605
Dons en nature	3 957 945	5 398 464
TOTAL	4 549 347	5 837 052

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	8 292 205	6 538 074
(-) Utilisation	- 528 522	- 1 354 593
(+) Report	1 327 686	3 108 724
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	9 091 369	8 292 205

Le CER montre que

- Les missions sociales représentent 92% du total des ressources y compris l'excédent lié à la générosité du public (cf tableau du CROD Produits par Origine).
- 61.4% des ressources collectées auprès du public ont été affectées aux missions sociales.
- Les frais de fonctionnement représentent 17.5% des ressources collectées auprès du public y compris l'excédent à la générosité du public.

- Les frais de recherche de fonds représentent 21.1 % des ressources collectées auprès du public y compris l'excédent lié à la générosité du public..

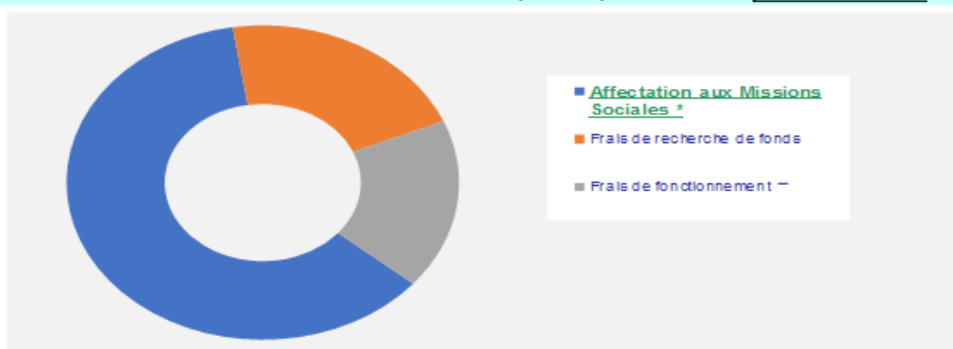
Affectation des ressources collectées auprès du public en 2021 par destination
(en milliers d'euros)

	2021		2020		2019	
Affectation aux Missions Sociales *	10 828	61.4%	12 425	63.0%	10 546	59.5%
Frais de recherche de fonds	3 713	21.1%	4 322	21.9%	4 423	24.9%
Frais de fonctionnement **	3 084	17.5%	2 981	15.1%	2 759	15.6%
Total de la ressource collectée auprès du public	17 625	100%	19 728	100%	17 727	100%

* Intègre l'utilisation sur l'année des missions sociales, le report en fonds dédiés et les excédents affectés aux missions sociales

** Intègre les frais de fonctionnement de l'année et les excédents affectés aux frais de fonctionnement

Affectation des ressources collectées auprès du public en 2021 par DESTINATION



61% des ressources collectées auprès de la générosité du public ont été affectées aux missions sociales

A la clôture de l'exercice 2021, il apparaît un excédent issu de la générosité du public pour un montant de 4 328 k€.

Cet excédent va venir alimenter le stock de générosité du public pour être utilisé principalement à des missions sociales en cours ou à venir.

Solde des ressources collectées non affectées et non utilisées

Le solde des ressources collectées non affectées et non utilisées au 31 décembre 2021 s'élève à 18 604 K€.

Il est reporté sur les exercices à venir.

Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice

Le montant des fonds dédiés liés à la générosité du public non utilisés et reporté en 2022 est de 8 315 k€. Ce montant servira à financer les dépenses pour les projets définis par les donateurs.

V- Engagements hors bilan et informations complémentaires

Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice 2021, facturés au titre de leur mission d'audit légal des comptes de l'association, s'élèvent à un montant de 106 k€.

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Conformément à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat, il est précisé que les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés sont le Président, le Trésorier et le Directeur Général. Le Président et le Trésorier étant bénévoles, l'information sur les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés de la Fondation de l'Armée du Salut ne peut être fournie, car elle correspondrait à une information individuelle.

Engagements donnés

<i>Engagements donnés</i>	Montants en millier d'euros
Garantie d'emprunts contractés auprès de la Société Générale	
Inscription en hypothèque au 1er rang	4 441
Inscription en hypothèque au 2ieme rang	1 030
Privilège de prêteur de deniers au 1er rang	162
Garantie d'emprunts constarctés auprès du Crédit Coopératif	198
Inscrption en hypothèque auprès de la BFCC 1er rang	3 059
Garantie d'emprunts contractés auprès de al Caisse d'Epargne	10 654
Inscription en hypothèque au Crédit Coop au 2ieme rang	1 455
Inscription en hypothèque au Crédit Coop au 3ieme rang	728
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	21 727

Engagements reçus

<i>Engagements reçus</i>	Montants en millier d'euros
Garantie d'emprunts contractés contractés auprès de la CDC	23 292
Garantie d'emprunts contractés auprès de la BFCC	6 848
Garantie d'emprunts contractés auprès de la CE	7 361
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	14 209

Retraite

La Fondation n'a souscrit à aucun régime sur/complémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait à verser à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent de l'application de dispositions conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ en retraite.

La Fondation a choisi de ne pas comptabiliser ses engagements de retraite.

Le montant évalué au 31 décembre 2021 est de 10 511 K€ contre 10 500 k€ au 31 décembre 2020.

Cet engagement est calculé sur l'ensemble des salariés CDI au 1er janvier 2019 selon les hypothèses suivantes :

- salaire de base par salarié reconstitué à partir des 3 derniers mois ;
- progression des salaires conforme à celles des conventions collectives et accords en vigueur, selon l'ancienneté de chaque salarié et de son statut ;
- âge théorique de départ à la retraite fixé à 65 ans ;
- utilisation de la table de mortalité "INSEE 2011-2013" ;
- utilisation d'une table de turnover moyen, allant jusqu'à un taux de 8.00 % ;
- prise en compte d'un taux d'actualisation de 0,98 %, d'un taux de charges sociales de 50 % et un taux de taxe sur les salaires de 8 %.

Legs acceptés postérieurs à la clôture (10 juin 2022)

Les engagements de Legs acceptés jusqu'à ce jour (10/06/2022) s'élèvent à 1 282 k€.

TYPE	CODE	Ouverture	Situation au 31/12/2021	Commentaire au 31/12/2021	Total NET exercice 2022 en attente de Conseil	Dossiers acceptés en CA/BUREAU au 10/06/2022	Situation au 10 JUIN 2022
Suc	16040	07/12/2016	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL	N.C		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	19002	24/01/2019	118 238 €	EN ATTENTE DE CONSEIL	118 238 €		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	19007	14/03/2019	103 932 €	EN ATTENTE DE CONSEIL	103 932 €		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	19011	06/05/2019	NC	EN ATTENTE DE CONSEIL	NC		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	20009	26/05/2020	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL	N.C		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	20008	18/06/2020	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL	N.C		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	20010	19/06/2020	9 805 €	EN ATTENTE DE CONSEIL	9 805 €		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	21014	01/01/2021	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL	N.C		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	21012	01/01/2021	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL	N.C		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	21015	01/01/2021	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL		124 750 €	BUREAU DU 09/06/2022
Suc	21010	01/01/2021	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL		139 530 €	BUREAU DU 28/01/22
Suc	21018	21/01/2021	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL			EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	21013	12/04/2021	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL			EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	21009	20/04/2021	24 345 €	EN ATTENTE DE CONSEIL	24 345 €		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	21016	21/05/2021	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL		123 417 €	BUREAU DU 28/01/22
Suc	21008	27/06/2021	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL			EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	21024	08/07/2021	287 102 €	EN ATTENTE DE CONSEIL	287 102 €		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	21020	26/07/2021	456 441 €	EN ATTENTE DE CONSEIL		456 441 €	CONSEIL DU 22/04/2022
Suc	21021	16/08/2021	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL		227 023 €	BUREAU DU 28/01/22
Suc	21031	18/09/2021	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL		92 800 €	BUREAU DU 28/01/22
Suc	21025	13/10/2021	100 690 €	EN ATTENTE DE CONSEIL		100 690 €	CONSEIL DU 31/03/2022
Suc	21028	03/11/2021	N.C	EN ATTENTE DE CONSEIL	N.C		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	21030	10/11/2021	10 636 €	EN ATTENTE DE CONSEIL	10 636 €		EN ATTENTE DE CONSEIL
Suc	21029	23/11/2021	17 412 €	EN ATTENTE DE CONSEIL		17 412 €	BUREAU DU 28/01/22
			1 128 601 €		554 058 €	1 282 063 €	

Dossiers en attente de Conseil

Dossiers approuvés postérieurement à la clôture (jusqu'au 10/06/2022)

Transactions liées

❖ Conventions Fondation de l'Armée du Salut / Congrégation de l'Armée du Salut

La Fondation de l'Armée du Salut en France finance les actions d'intérêt général mises en œuvre par la Congrégation de l'Armée du Salut en France.

Le conseil d'administration de la Fondation du 06 décembre 2019, a listé un certain nombre d'actions auprès des publics en difficulté, organisées par les postes de la Congrégation de l'Armée du Salut, dans le cadre de leurs actions d'intérêt général.

✓ Convention de financement des actions d'intérêt général :

Cette convention signée en date du 06 décembre 2019, a été validée par le conseil d'administration de la Fondation à cette même date. Au titre de l'exercice 2021, la Fondation s'engage à verser à la Congrégation de l'Armée du Salut pour financer les actions d'intérêt général que cette dernière met en œuvre, une somme de 1 328 268 euros.

✓ Convention de facturation de personnel de la Fondation de l'Armée du Salut à la Congrégation de l'Armée du Salut :

Cette convention signée en date du 06 décembre 2019, a été validée par le conseil d'administration de la Fondation à cette même date. En contrepartie de ces services rendus à la Congrégation, la Fondation facture à la Congrégation un montant qui, pour cette année 2021 est de 301 866 €.

Par ailleurs, la Ville de Nice a confié à la Fondation de l'Armée du Salut la distribution de repas aux personnes en grandes difficultés sur sa commune. La Fondation ne disposant pas d'établissement sur la Ville de Nice, les dispositions de la convention sont assurées par la Congrégation ; dans l'exécution de cette mission, en plus du coût des prestations alimentaires et de nettoyage, trois salariés de la Fondation sont mis à disposition de la Congrégation.

Au titre de l'exercice 2021, l'impact de cette convention a été de 267 705 €.

❖ **Bail locatif entre la SCI Paris Les Lilas et la Fondation de l'Armée du Salut**

Pour faire suite au débouclage du bail à construction, il a été mis en place entre la SCI Paris Lilas et la Fondation de l'Armée du Salut, un bail locatif de neuf ans avec effet rétroactif au 1er juin 2015. Ce bail locatif signé en date du 28 novembre 2017, a précédemment été validé d'une part par l'assemblée générale de la SCI Paris Lilas en date du 24 novembre 2017, et d'autre part par le bureau de la Fondation en date du 28 novembre 2017.

Le loyer au titre de la période courant du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021 s'élève à 1 012 500 € et a été comptabilisé sur l'exercice 2021 dans les comptes de la Fondation.

❖ **Convention d'avance en compte courant entre la SCI L'Entente et la Fondation de l'Armée du Salut**

Afin de faciliter les besoins de trésorerie de la SCI L'Entente et en attendant que celle-ci puisse facturer un loyer au Foyer d'Action Educative de Strasbourg, il a été mis en place entre la SCI L'Entente et la Fondation de l'Armée du Salut, une convention d'avance en compte courant, signée le 20 mars 2019, après validation par le bureau de la Fondation le même jour.

La convention prévoit une avance de 900 000 €, pour une durée illimitée, la Fondation peut en demander le remboursement à tout moment ; les sommes versées en compte courant font l'objet d'une rémunération annuelle de 0,10 %.

Une convention d'avance de trésorerie à hauteur de 400 000 € a été signée le 18 novembre 2020 aux mêmes conditions que la précédente. Un avenant a été présenté et approuvé au bureau du 1er avril 2021 pour un montant de 400 K€ aux conditions identiques que les précédentes, et ce, portant le cumul à 1 703 K€.